MENTORIEL
Formation professionnelle

COMPRENDRE ET FAIRE VIVRE SON DUERP

Document unique d'évaluation des risques professionnels · Formation MENTORIEL

DURÉE	PARTICIPANTS	TARIFS
7 heures - 1 jour Présentiel	2 à 5 stagiaires Dirigeants, managers, RH, référents sécurité	Inter : 240 €/ net de taxe – par personne Intra : 750€/ net de taxe – groupe min 2 max 5

▪ OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif principal

Comprendre à quoi sert le document unique dans l'entreprise, ce que la loi impose à l'employeur, et savoir le faire vivre : le mettre à jour à chaque fois que la réalité change (accident, travaux, nouvel équipement, réorganisation), pour qu'il devienne un outil de pilotage de la prévention et non un document rangé dans un tiroir.

Public visé : dirigeants, managers, responsables RH, référents santé-sécurité, membres du CSE ou de la CSSCT, toute personne chargée de la prévention.

Prérequis : aucun. Apporter, si possible, le DUERP actuel de l'entreprise.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

→ Expliquer à quoi sert le DUERP et qui en porte la responsabilité.
→ Situer les obligations légales : contenu, mise à jour, conservation, accès, sanctions.
→ Repérer et hiérarchiser les risques par unité de travail, y compris TMS et RPS.
→ Identifier les événements qui imposent une mise à jour.
→ Traduire une évaluation en actions de prévention et en suivre l'avancement.
→ Associer les salariés et les acteurs de la prévention à la démarche.

▪ DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

JOUR UNIQUE - Le droit, le sens, puis la mise à jour

Matin · 3 h 30 Accueil et attentes ; à quoi sert le DUERP : un outil de pilotage, pas un papier pour le contrôle ; obligation de l'employeur dès le premier salarié et principes généraux de prévention ; contenu : unités de travail, inventaire et cotation des risques, actions de prévention (programme annuel à partir de 50 salariés, liste d'actions en dessous) ; familles de risques : physiques, chimiques, TMS, RPS, risque routier ; conservation 40 ans, mise à disposition des salariés et anciens salariés, transmission au service de prévention et de santé au travail ; responsabilités et sanctions. Méthode : exposé interactif, lecture commentée de DUERP réels.

Après-midi · 3 h 30 Rendre le DUERP dynamique : quand le mettre à jour (au moins chaque année à partir de 11 salariés, lors de tout aménagement important, dès qu'une information nouvelle sur un risque apparaît, après un accident ou un presque-accident) ; méthode : identifier, coter (gravité, fréquence, maîtrise), prioriser, décider, suivre ; associer les équipes, le CSE, le référent sécurité ; repérer les signaux faibles TMS et RPS. Cas pratiques : mettre à jour le document après un accident, des travaux, l'arrivée d'une machine, une réorganisation. Méthode : études de cas, travail sur le DUERP de l'entreprise.

ÉVALUATIONS - Contrôle des acquis

Évaluation : positionnement initial, cas pratique de mise à jour d'un DUERP, quiz de fin de formation (seuil de réussite : 70 %), bilan individuel.

▪ MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Moyens et méthodes

· Apports courts, centrés sur le sens et la pratique.
· Études de cas issus de la vie réelle des entreprises corses.
· Fiche repère des événements qui déclenchent une mise à jour ; grille de cotation des risques.
· QR code de suivi administratif et d'émargement.

Évaluation et documents remis

· Positionnement initial ; cas pratique ; quiz de fin de formation.
· Attestation de fin de formation MENTORIEL.
· Plan personnel de mise à jour du DUERP de l'entreprise.

▪ ACCÈS, FINANCEMENT ET ACCESSIBILITÉ

Modalités d'accès

· Inscription par téléphone ou courriel ; date convenue avec l'entreprise, au plus tôt 3 jours ouvrés après validation du dossier.
· Intra : dans vos locaux, partout en Corse.
· Non éligible au CPF. Prise en charge possible (FIPU, OPCO, France Travail, Agefiph) sous réserve d'éligibilité et d'accord du financeur.

Accessibilité et contact

· Aménagements PSH étudiés au cas par cas avec le référent handicap.
· Référent handicap : Séverine Molinero - 07 87 55 92 75 - contact@mentoriel.com
· Responsable pédagogique : contact@mentoriel.com - réponse sous 72 h ouvrées

Repère : formation conçue par MENTORIEL, sans durée réglementaire imposée. Elle forme à comprendre et à tenir à jour le DUERP ; la rédaction du document reste de la responsabilité de l'employeur. Depuis le 27 juin 2026, l'absence de DUERP peut être sanctionnée par une amende administrative pouvant atteindre 4 000 € par salarié concerné.